FICHE SYNTHETIQUE ARRET DE TRAVAIL des salariés Atteints par le COVID19

Arrêt de travail garde d'enfant

- Le patient fait son arrêt sur le site declare.ameli.fr ou msa.fr

Arrêt de travail fermeture établissement

- Chômage technique pas d'arrêt

Arrêt de travail suspicion COVID +

- Le médecin fait l'arrêt de travail classique 14 jours + confinement

Arrêt de travail Sujet contact avec un COVID + ou suspects

- Si le contact vit avec un cas covid 19 + et présente des signes cliniques et après (télé) consultation vous prenez la décision d'un arrêt de travail
- S'il n'a pas de signe clinique et sous réserve qu'il ne fait pas partie des catégories décrites ci-dessous (personnes vulnérables ….) ou professionnel de santé il se met en rapport avec son employeur : En application du décret n° 2020-73 du 31 janvier 2020, la personne bénéficie d'un arrêt de travail sans jour de carence et d'une prise en charge au titre des indemnités journalières de sécurité sociale.

Arrêt de travail comorbidité (liste ci-dessous)

- Le patient doit être en ALD et il fait l'arrêt sur le site declare.ameli.fr ou msa.fr

Les comorbidités

- ✓ *Personnes âgées de 70 ans et plus ;*
- ✓ *Insuffisance respiratoire chronique sous oxygénothérapie ou asthme ou mucoviscidose ou toute pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale ;*
- ✓ *Insuffisance rénale chronique dialysée ;*
- ✓ *Insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV ;*
- ✓ *Cirrhose ≥ stade B ;*
- ✓ *Antécédents cardiovasculaires : hypertension artérielle, ATCD accident vasculaire cérébral ou coronaropathie, chirurgie cardiaque ;*
- ✓ *Diabète insulinodépendant ou présentant des complications secondaires à leur pathologie (micro ou macro angiopathie) ;*
- ✓ *Immunodépression :*
- ✓ *Médicamenteuse : chimiothérapie anti cancéreuse, immunosuppresseur, biothérapie et/ou corticothérapie à dose immunosuppressive*
- ✓ *Infection à VIH non contrôlé ou avec des CDA < 200/mm3*
- ✓ *Greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétique*
- ✓ *Cancer métastasé*
- ✓ *Obésité morbide IMC > 40*
- ✓ *Grossesse 3eme trimestre*
- ✓ *Asthme selon gravité*

Critères de guérison

Pour les formes SANS risque de forme grave

- Au moins 8 jours après le début des symptômes **ET** au moins 48h après la disparition de la fièvre **ET** au moins 48h après la disparition de la dyspnée
- Port du masque chirurgical pendant 7 jours encore lors de la reprise des activités professionnelles

Pour les formes AVEC risque de forme grave

- Au moins 10 jours après le début des symptômes ET au moins 48h après la disparition de la fièvre ET au moins 48 après disparition de la dyspnée au moins 48 après disparition de la dyspnée

- Port du masque chirurgical pendant 7 jours encore lors de la reprise des activités professionnelles

Pour les formes graves

- Critère virologique

Des modalités particulières sont applicables à la fonction publique d'état, hospitalières ou territoriales. Se rapprocher de votre DRH